

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision 9.01  
Remplace la version 9.00\*\*\*

Date de révision 25-janv.-2023  
Date d'émission 25-janv.-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

# Acide 2-éthylhexanoïque

No.-CAS 149-57-5  
N°CE 205-743-6  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119488942-23

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Intermédiaire  
Préparation  
substances chimiques de laboratoire  
Fluides fonctionnels

**Utilisations déconseillées** Utilisations par des consommateurs  
Pour éviter l'exposition du consommateur

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la  
société/entreprise** **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

**Informations sur le produit** Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Téléphone en cas d'urgence** +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7

**Nationale téléphone en cas  
d'urgence** Centre Antipoisons Belge  
+32 (0)70 245 245  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements**

Toxicité reproductrice Catégorie 2, H361d

#### Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 2-éthylhexanoïque  
10040

Version / révision

9.01

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



#### Mot d'avertissement

#### Attention

#### Déclarations de risque

H361d : Soupçonné endommager l'enfant dans le ventre de la mère

#### Consignes de sécurité

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

## 2.3. Autres dangers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

#### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	01-2119488942-23	Repr. 2; H361d	> 99,50

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

## Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes principaux

Aucun à notre connaissance.

### Risque particulier

irritation pulmonaire, Oedème pulmonaire, Troubles rénaux, affection respiratoire.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et rééquilibrer l'acidose.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de confinement**

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### **Méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### **Remarques concernant la protection de l'environnement**

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### **Produits incompatibles**

bases  
amines

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

oxydants forts

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Température de stockage recommandée:  $\leq 38$  °C /  $\leq 100$  °F.

### Classe de température

T2

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire

Préparation

substances chimiques de laboratoire

Fluides fonctionnels

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition Belgique

##### Valeurs limites d'exposition Belgique

Nom Chimique	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	TWA (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)
Acide 2-éthylhexanoïque CAS: 149-57-5	5 Vapor and aerosol.			

#### Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original

#### DNEL & PNEC

#### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

##### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation

14 mg/m<sup>3</sup>

pas de danger identifié

pas de danger identifié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 2-éthylhexanoïque  
10040

Version / révision

9.01

<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau</b>	2 mg/kg bw/day
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - effets locaux - yeux</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)

## Population

<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation</b>	3,5 mg/m <sup>3</sup>
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau</b>	1 mg/kg bw/day
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral</b>	1 mg/kg bw/day
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
<b>DN(M)EL - effets locaux - yeux</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)

## Environnement

<b>PNEC eau - eau douce</b>	0,398 mg/l
<b>PNEC eau - eau salée</b>	0,0398 mg/l
<b>PNEC eau - dégagement temporaire</b>	1 mg/l
<b>PNEC STP</b>	71,7 mg/l
<b>PNEC sédiments - eau douce</b>	4,74 mg/kg dw
<b>PNEC sédiments - eau salée</b>	0,474 mg/kg dw
<b>PNEC Air</b>	pas de danger identifié
<b>PNEC sols</b>	0,712 mg/kg dw
<b>Empoisonnement indirect</b>	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Équipement de protection individuelle

### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle
<b>Évaluation</b>	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0.8 mm

### Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

### Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 2-éthylhexanoïque  
10040

Version / révision

9.01

<b>État physique</b>	liquide				
<b>Couleur</b>	incolore				
<b>Odeur</b>	douce				
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible				
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-83 °C (Point d'écoulement)				
<b>Méthode</b>	DIN ISO 3016				
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	228 °C @ 1013 hPa				
<b>Méthode</b>	OECD 103				
<b>Inflammabilité</b>	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.***				
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	0,8 Vol %				
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	6,7 Vol %				
<b>Point d'éclair</b>	116 °C @ 1013 hPa				
<b>Méthode</b>	coupelle fermée, DIN EN ISO 2719				
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	395 °C @ 1014 hPa				
<b>Méthode</b>	DIN 51794				
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible				
<b>pH</b>	3,75 (1 g/l dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268				
<b>Viscosité cinématique</b>	8,410 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C				
<b>Méthode</b>	ASTM D445				
<b>Solubilité</b>	1,5 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	2,7 @25 °C (77 °F), pH 4,7 OECD 107 3,0 @25°C (77 °F), pH 3,0 OECD 117				
<b>Pression de vapeur</b>					
Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
0,04	0,004	< 0,001	20	68	
4,3	0,43	0,004	50	122	
<b>Densité et/ou densité relative</b>					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
0,9067	20	68	DIN 51757		
<b>Densité de vapeur relative</b>	5,0 (Air=1) @20 °C (68 °F)				
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable				

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	144,21
<b>Formule moléculaire</b>	C <sub>8</sub> H <sub>16</sub> O <sub>2</sub>
<b>log K<sub>oc</sub></b>	≤ 2,15 à température ambiante OECD 106
<b>Constante de dissociation</b>	pKa 4,9 @ 21 °C (69 °F) OECD 112
<b>Indice de réfraction</b>	1,425 @ 20 °C
<b>Tension de surface</b>	43,2 mN/m @ 20 °C (68 °F), OECD 115
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

bases, amines, oxydants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	2043 mg/kg	rat, femelle	OECD 401
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 402
Inhalation	LC0	0,11 mg/l (8 h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

#### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

##### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

Irritation et corrosion				
Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Irritation légère de la peau	OECD 404	4h
Yeux	lapin	Pas d'irritation des yeux	OECD 405	24h

#### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

Sensibilisation				
Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	2 %, solution aqueuse

## Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: ~ 200 mg/kg/d (90d)	souris, mâle/femelle	EPA OTS 795.2600	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: ~300 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	EPA OTS 795.2600	Oral(e)
Toxicité subaiguë	NOAEL: 200 mg/kg/d (15d)	rat, mâle/femelle	OECD 407	Oral(e)

## Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Toxicité pour le développement	NOAEL 25 mg/kg/d	lapin		EPA OTS 798.4900	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 250 mg/kg/d	lapin		EPA OTS 798.4900	Toxicité pour le développement
Toxicité pour le développement	NOAEL >250 mg/kg/d	rat		EPA OTS 798.4900	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 100 mg/kg/d	rat		EPA OTS 798.4900	Toxicité pour le développement
Toxicité reproductrice	NOAEL 250 mg/kg/d	rat, parental		Oral(e) OCDE 443	
Toxicité reproductrice	NOAEL 800 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		Oral(e) OCDE 443	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian)	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision 9.01

				Gene Mutation)	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		lymphocytes rat	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		souris mâle/femelle	négatif	OECD 474	Oral(e) Essai du micronoyau

## Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

### CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Directive 1272/2008/CE, Annexe VI: Repr. 2

### Évaluation

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales

Pas la moindre indication disponible laissant présager un potentiel cancérigène

## Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT SE

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

### Toxicité par aspiration

donnée non disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

### Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau.

### Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

##### Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Oryzias latipes	96h	LC50: > 100 mg/l	OECD 203 Références croisées
Daphnia magna	48h	EC50: 85,4 mg/l	79/831/EEC.C2
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 49,3 mg/l (Taux de croissance)	DIN 38412, part 9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

Pseudomonas putida	17 h	EC50: 112,1 mg/l (Inhibition de la croissance)	DIN 38412, part 8
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96h	LC50: 180 mg/l	OECD 203

## Toxicité à long terme

### Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)

Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	LC50: 25 mg/l/21d	OECD 211	
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOEC: 18 mg/l	OECD 211	Références croisées
Toxicité aquatique	Desmodesmus subspicatus	EC10: 32 mg/l (72 h)	DIN 38412 / partie 9	
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 130 mg/l (3d) Taux de croissance	OECD 201	Références croisées

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

#### Biodégradation

99 % (28 d), Eau d'égout, Soins domestiques, aérobique, OECD 301 E.

#### Dégradation abiotique

### Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)

Type	Résultat	Méthode
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 47,1 h	calculé
Hydrolyse	Non escomptée	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)

Type	Résultat	Méthode
log Pow	3,0 @ 25 °C (77 °F)	mesuré(e), OECD 107

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Acide 2-éthylhexanoïque (149-57-5)

Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	Koc: ≤ 140,87 à température ambiante	OECD 106
Tension de surface	On ne table pas sur une activité de surface 43,2 mN/m @ 20 °C (68 °F)	OECD 115
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 0,93 Sol : 3,64 eau: 91,7 Sédiment : 11,2	Calcul selon Mackay, niveau I

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

#### Évaluation PBT et VPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

**Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5**

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### SECTION 14.1 - 14.6

#### ADR/RID

Marchandise non dangereuse

#### ADN

Navire à conteneurs ADN  
Marchandise non dangereuse

#### ADN

Bateau-citerne ADN

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ID 9006

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

Risques secondaires

N3, F

#### 14.4. Groupe d'emballage

-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

#### ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 2-éthylhexanoïque  
10040

Version / révision 9.01

## IMDG

Marchandise non dangereuse

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du produit	Acide 2-éthylhexanoïque
Type de bateau	3
Catégorie de polluant	Y
Classe de danger	S/P

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

##### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

Classification	Repr. 2; H361d
Symboles de danger	GHS08 Danger pour la santé
Texte d'avertissement	Attention
Déclarations de risque	H361d

##### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

##### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Acide 2-éthylhexanoïque CAS: 149-57-5	non soumis(e)

#### Autres réglementations

##### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

DI 92/85/EEC

#### Inventaires internationales

##### Acide 2-éthylhexanoïque, CAS: 149-57-5

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2057436 (EU)  
ENCS (2)-608 (JP)  
ISHL (2)-608 (JP)  
KECI KE-13740 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 2-éthylhexanoïque  
10040

Version / révision

9.01

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H361d : Soupçonné endommager l'enfant dans le ventre de la mère

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

### Clause de non-responsabilité

**Vain teollisuustarkoituksiin.** Tässä esitetyt tiedot ovat tämänhetkisen tietämyksemme mukaisia, mutta niiden täydellisyyttä ei voida taata. OQ Chemicals ei anna mitään takuuta tämän tuotteen turvallisuudesta käsittelystä asiakkaiden käytössä tai muiden aineiden samanaikaisesta vaikutuksesta sen kanssa. Käyttäjä vastaa täydellisesti tuotteen soveltuvuuden toteamisesta asianomaiseen käyttötarkoitukseen ja kaikkien sovellettavien tai välttämättömien turvallisuusstandardien vaatimusten täyttämisestä.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

## Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

### Informations générales

Une approche quantitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Milieu environnemental

Effets systémiques à long terme par inhalation

Effets systémiques à long terme par la peau

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Dangers locaux aigus par inhalation

Dangers systémiques aigus par la peau

Dangers locaux aigus par la peau

Dangers locaux par les yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

## Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

Les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques :

Porter des combinaisons de protection adaptées lorsqu'un contact direct avec la substance est possible un contact direct avec les produits chimiques/le produit/la préparation est à éviter grâce à des mesures organisationnelles

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Nettoyer immédiatement le déversement.

Les travailleurs doivent être prévenus pour éviter tout contact avec la peau et les yeux, afin d'éliminer immédiatement tout type de contamination de la peau et de signaler tout type de problème cutané et oculaire qui pourrait se poser

## Identité du scénario d'exposition

- 1 Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)
- 2 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 3 Intervention en laboratoires
- 4 Intervention en laboratoires
- 5 Fluides fonctionnels
- 6 Fluides fonctionnels

**Numéro du ES** 1

court titre du scénario d'exposition

**Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)  
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributeurs

**Numéro du scénario contributeur**

**1**

**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a**

### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 50 to

montant annuel par site: 5000 to

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.1 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.1 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.5

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contributeur**

**2**

**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contributeur**

**3**

**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contributeur**

**4**

**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.312 mg/l; RCR: 0.867
Eau douce (sédiment)	PEC: 5.52 mg/kg dw; RCR: 0.867
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.031 mg/l; RCR: 0.867
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.552 mg/kg dw; RCR: 0.867
Sols agricoles	PEC: 0.968 mg/kg dw; RCR: 0.913
Station d'épuration	PEC: 3.121 mg/l; RCR: 0.044
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 3.81E-3 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: <0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. une absorption orale n'est pas attendue.

Proc 1	EE(inhal): 0.06; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 6.009; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 12.62; EE(derm): 0.138
Proc 8b	EE(inhal): 5.408; EE(derm): 0.685

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;

RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm).

Proc 1	RCR(inhal): <0.01; RCR(derm): 0.021
Proc 2	RCR(inhal): 0.429; RCR(derm): 0.137
Proc 3	RCR(inhal): 0.901; RCR(derm): 0.069
Proc 8b	RCR(inhal): 0.386; RCR(derm): 0.343

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide 2-éthylhexanoïque  
10040

Version / révision

9.01

## Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

**Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition  
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

#### Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

### Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2**

#### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 4.5 to

montant annuel par site: 1000 to

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.5 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.5

## Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant** 2  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

**Numéro du scénario contribuant**

**6**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

**Numéro du scénario contribuant**

**7**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

**Numéro du scénario contribuant**

**8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

**Numéro du scénario contribuant**

**9**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.142 mg/l; RCR: 0.394
Eau douce (sédiment)	PEC: 2.512 mg/kg dw; RCR: 0.394
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.014 mg/l; RCR: 0.395
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.251 mg/kg dw; RCR: 0.394
Sols agricoles	PEC: 0.44 mg/kg dw; RCR: 0.415
Station d'épuration	PEC: 1.42 mg/l; RCR: 0.02
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 3.63E-6 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: <0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 9.63E-3 mg/kg bw/day; RCR: <0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ;  
EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.06; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 6.009; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 12.62; EE(derm): 0.138
Proc 4	EE(inhal): 9.013; EE(derm): 0.343
Proc 5	EE(inhal): 9.013; EE(derm): 0.685
Proc 8a	EE(inhal): 3.605; EE(derm): 0.685
Proc 8b	EE(inhal): 9.013; EE(derm): 0.685
Proc 9	EE(inhal): 0.644; EE(derm): 0.343

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm).

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.017
Proc 2	RCR(inhal): 0.429; RCR(derm): 0.137
Proc 3	RCR(inhal): 0.901; RCR(derm): 0.069
Proc 4	RCR(inhal): 0.644; RCR(derm): 0.172
Proc 5	RCR(inhal): 0.644; RCR(derm): 0.343
Proc 8a	RCR(inhal): 0.258; RCR(derm): 0.343
Proc 8b	RCR(inhal): 0.644; RCR(derm): 0.343
Proc 9	RCR(inhal): 0.644; RCR(derm): 0.343

## Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

### Inervention en laboratoires

### liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

## Catégories des processus

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvrir les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.01 to

montant annuel par site: 5 to

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 1 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.5 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalizations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.52

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

#### Propriétés du produit

liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.062 mg/l; RCR: 0.174
Eau douce (sédiment)	PEC: 1.105 mg/kg dw; RCR: 0.173
Eau de mer (de surface)	PEC: 6.25E-3 mg/l; RCR: 0.174
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.111 mg/kg dw; RCR: 0.173
Sols agricoles	PEC: 0.194 mg/kg dw; RCR: 0.183
Station d'épuration	PEC: 0.624 mg/l; RCR: <0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 15 EE(inhal): 3.004; EE(derm): 0.34

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm).

Proc 15 RCR(inhal): 0.215; RCR(derm): 0.17

## Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

### Inervention en laboratoires

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

### Catégories des processus

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

### Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

## Scénarios contributeurs



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a**

## quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0000027 to/d

## Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

## autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.5

## Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant**

**2**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Propriétés du produit

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)

PEC: 7.76E-5 mg/l; RCR: <0.01

Eau douce (sédiment)

PEC: 1.37E-3 mg/kg dw; RCR: <0.01

Eau de mer (de surface)

PEC: 7.32E-6 mg/l; RCR: <0.01

Eau de mer (sédiment)

PEC: 1.29E-4 mg/kg dw; RCR: <0.01

Sols agricoles

PEC: 6.1E-5 mg/kg dw; RCR: <0.01

Station d'épuration

PEC: 1.72E-4 mg/l; RCR: <0.01

Homme par l'environnement -  
Inhalation

Concentration dans l'air : 6.53E-7 mg/m<sup>3</sup>; RCR: <0.01

Homme par l'environnement -  
Administration orale

Exposition par consommation d'aliments : 8.41E-6 mg/kg bw/day; RCR: <0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 15

EE(inhal): 6.009; EE(derm): 0.34

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 15

RCR(inhal): 0.429; RCR(derm): 0.17

## Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

### Fluides fonctionnels

### liste des descripteurs d'utilisation

## Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

## Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes fermés

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 7

## autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

## quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 3 to

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

montant annuel par site: 300 to

**Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation intérieure/extérieure

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Part de libération dans l'air en provenance du process: 1 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 1%

**Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales**

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.5

**Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets**

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant** 2

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Numéro du scénario contribuant** 3

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 4

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

**Numéro du scénario contribuant** 5

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

## Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

### Estimation de l'exposition et référence de la source

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.187 mg/l; RCR: 0.52
Eau douce (sédiment)	PEC: 3.312 mg/kg dw; RCR: 0.52
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.019 mg/l; RCR: 0.52
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.331 mg/kg dw; RCR: 0.52
Sols agricoles	PEC: 0.581 mg/kg dw; RCR: 0.548
Station d'épuration	PEC: 1.873 mg/l; RCR: 0.026
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 2.29E-3 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: < 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.01 mg/kg bw/day; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.06; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 6.009; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 12.62; EE(derm): 0.069
Proc 4	EE(inhal): 9.013; EE(derm): 0.343
Proc 8a	EE(inhal): 10.82; EE(derm): 0.411
Proc 8b	EE(inhal): 5.408; EE(derm): 0.411
Proc 9	EE(inhal): 5.408; EE(derm): 0.412

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm).

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.017
Proc 2	RCR(inhal): 0.429; RCR(derm): 0.137
Proc 3	RCR(inhal): 0.901; RCR(derm): 0.035
Proc 4	RCR(inhal): 0.644; RCR(derm): 0.172
Proc 8a	RCR(inhal): 0.773; RCR(derm): 0.206
Proc 8b	RCR(inhal): 0.386; RCR(derm): 0.206
Proc 9	RCR(inhal): 0.386; RCR(derm): 0.206

## Numéro du ES 6

court titre du scénario d'exposition

### Fluides fonctionnels

## Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

## Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fer-més

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC9a: Large utilisation en intérieur de substances en systèmes fermés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

ERC9b: Large utilisation en extérieur de substances en systèmes fermés

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel

## Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 9a ERC 9b

#### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.00011 to/d

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.5%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.5%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.5%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.5

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Propriétés du produit

liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Numéro du scénario contribuant

7

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

Version / révision

9.01

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 9.47E-5 mg/l; RCR: < 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 1.68E-3 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 9.04E-6 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 1.6E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 1.14E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 3.43E-4 mg/l; RCR: < 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 6.53E-7 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: < 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 1.02E-5 mg/kg bw/day; RCR: < 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ;  
EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des  
risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.06; EE(derm): 0.034
Proc 2	EE(inhal): 12.62; EE(derm): 0.082
Proc 3	EE(inhal): 10.82; EE(derm): 0.083
Proc 8a	EE(inhal): 5.408; EE(derm): 0.823
Proc 9	EE(inhal): 10.82; EE(derm): 0.412
Proc 20	EE(inhal): 12.62; EE(derm): 0.103

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm).

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.017
Proc 2	RCR(inhal): 0.901; RCR(derm): 0.041
Proc 3	RCR(inhal): 0.773; RCR(derm): 0.041
Proc 8a	RCR(inhal): 0.386; RCR(derm): 0.411
Proc 9	RCR(inhal): 0.773; RCR(derm): 0.206
Proc 20	RCR(inhal): 0.901; RCR(derm): 0.051

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si  
la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce  
scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide 2-éthylhexanoïque**  
**10040**

**Version / révision**

9.01

---

[incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## **Utilisations associées :**

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter